



Grenoble, le 26 OCT. 2009

PHILIPPE DE LONGEVILLE
ADJOINT AU MAIRE
URBANISME

Réf : EU/DE/SDA/HB/DG/2009_191
Affaire suivie par : Hervé BUISSIER
☎ : 04.76.76.32.83

Monsieur le Préfet de l'Isère
Monsieur Albert DUPUY
12 PLACE DE VERDUN
BP 1046
38000 GRENOBLE CEDEX 1

A l'attention de Madame SOUCHERE

Objet : Demande de dérogation aux règles d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Monsieur le Préfet,

Je soumetts à votre attention une demande de dérogation aux règles d'accessibilité de la voirie et des espaces publics concernant la mise en place de barrières sélectives sur le territoire de la Ville de Grenoble.

La Ville de Grenoble teste en ce moment, dans le secteur de la Villeneuve, des dispositifs anti-deux roues fixes. Ces dispositifs sont installés à la demande des habitants pour sécuriser les cheminements et tranquilliser les piétons. Ces dispositifs ont pour but de bloquer l'accès aux scooters et autres deux-roues motorisés qui sont à l'origine de nuisances et de troubles à l'ordre public, notamment dans ce secteur sensible.

Les précédents dispositifs de type chicane mobile en U, articulée autour d'un axe, testés à l'automne 2008 (*et présents dans la plupart des communes de l'agglomération grenobloise*), n'ont pas été jugés satisfaisants par les usagers en raison de la difficulté de franchissement pour certaines personnes handicapées : nécessité de recourir à l'usage de ses bras ou de recourir à l'aide d'un tiers.

Le prototype réalisé par la Ville de Grenoble a été présenté aux représentants des associations de personnes handicapées, en Commission Grenobloise d'Accessibilité le 8 juillet 2009. Après les tests réalisés tout au long des mois d'août et septembre 2009, sur le terrain, par les usagers et les personnes handicapées (avec différents types de fauteuils roulant), le mobilier a évolué et un gabarit a été déterminé permettant le passage libre des personnes en fauteuil roulant sur la base des dimensions suivantes du fauteuil roulant 1,30 X 0,80 m, tout en limitant les possibilités de franchissement des scooters. Le gabarit de ce dispositif a fait l'objet d'un compromis, arbitré en Commission Grenobloise d'Accessibilité le 10 septembre 2009.

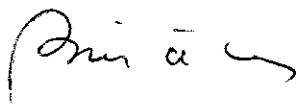
... / ...

Sur le plan réglementaire, le caractère dérogatoire de ce dispositif n'est pas avéré. Les associations de personnes handicapées ayant toutefois exprimé en Commission Grenobloise d'Accessibilité, et à l'issue de la concertation menée avec la Ville de Grenoble, leur souhait que ce type de dispositif fasse l'objet d'une demande de dérogation aux règles d'accessibilité, la Ville de Grenoble, dans un souci de transparence, soumet à votre attention, la présente demande de dérogation, considérant que le contexte réglementaire de ces dispositifs doit être clairement précisé.

Le nouveau dispositif sélectif est en effet conforme à l'article 1-6° e de l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, lequel dispose que : "si un cheminement pour piétons comporte un dispositif de passage sélectif ou chicane, sans alternative, ce dispositif permet le passage d'un fauteuil roulant d'un gabarit de 0,80 m par 1,30 m."

Vous trouverez, joint à cet envoi, plusieurs schémas explicatifs des barrières sélectives, ainsi qu'un plan d'implantation. L'installation de ces dispositifs est prévue sur les points d'accès aux galeries et circulations de la Villeneuve, dans un périmètre sécurisé, et non sur les cheminements usuels, pour ne pas pénaliser les cheminements quotidiens.

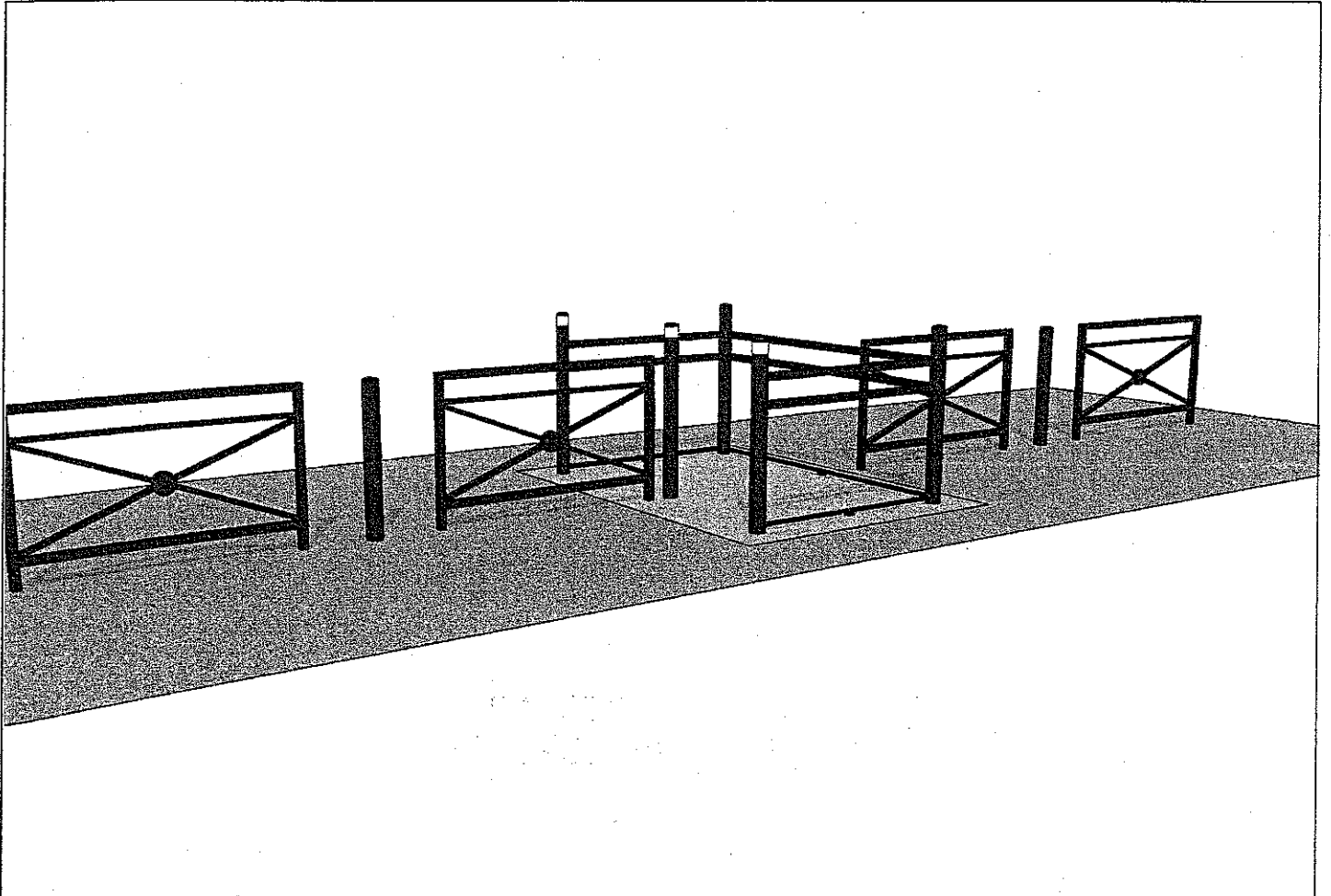
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Philippe de LONGEVIALLE



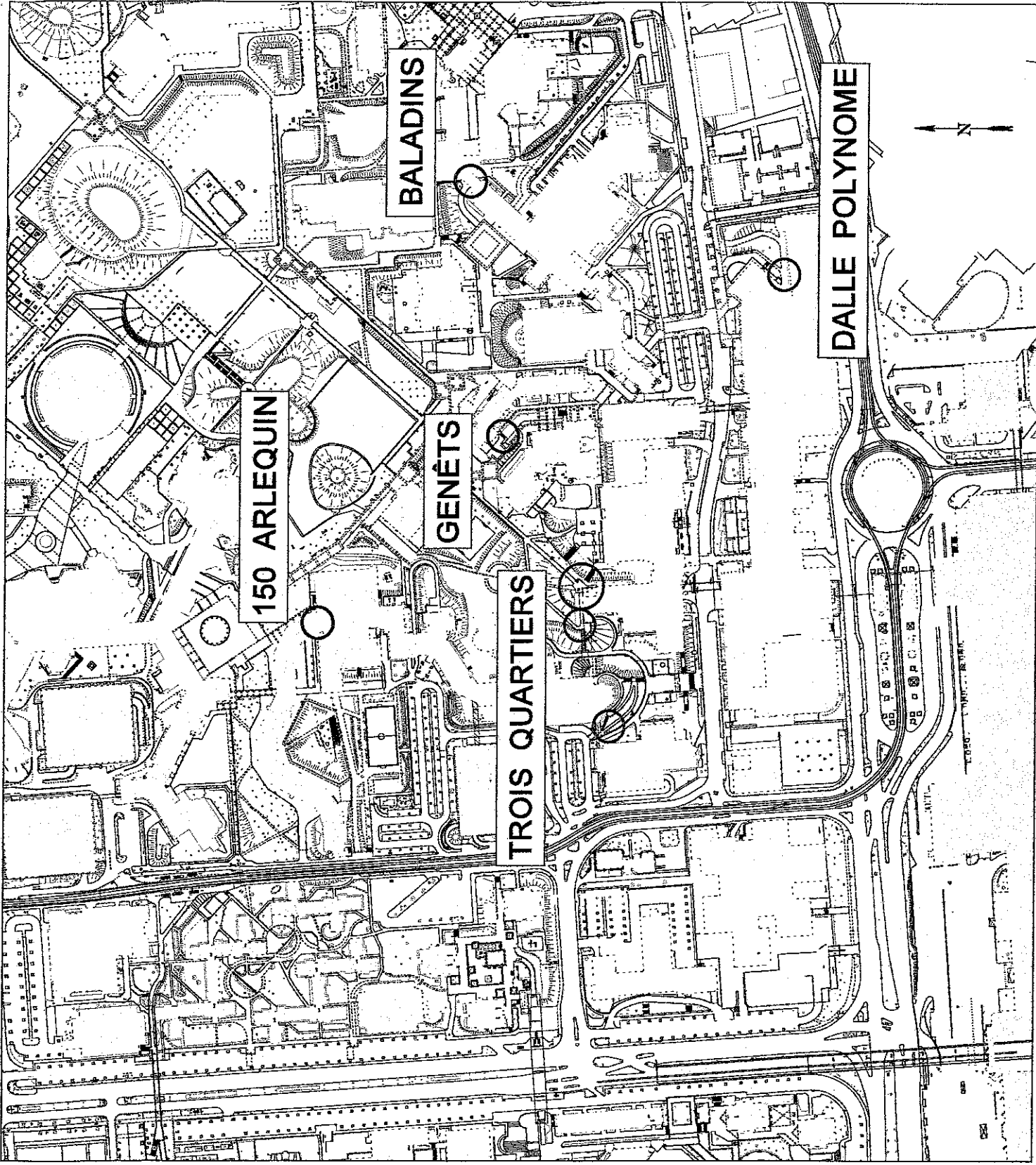
PJ : schémas
plan d'implantation





Service Maîtrise d'Oeuvre

Implantation du mobilier anti deux roues

Format :	Echelle :	Date :
A4	1/20	11/10/09



-  site existant
-  site en projet



VILLE DE GRENOBLE
SERVICE MAIRIE D'OEUVRE
88, rue de l'Alpe 38000 GRENOBLE - Tél. 04 77 19 84 84



Maire d'Ornaye :
Ville de Grenoble
Direction des Projets Urbains
Forum - 6, rue Jean Pain
B.P. 1008 - 38021 Grenoble Cedex 01

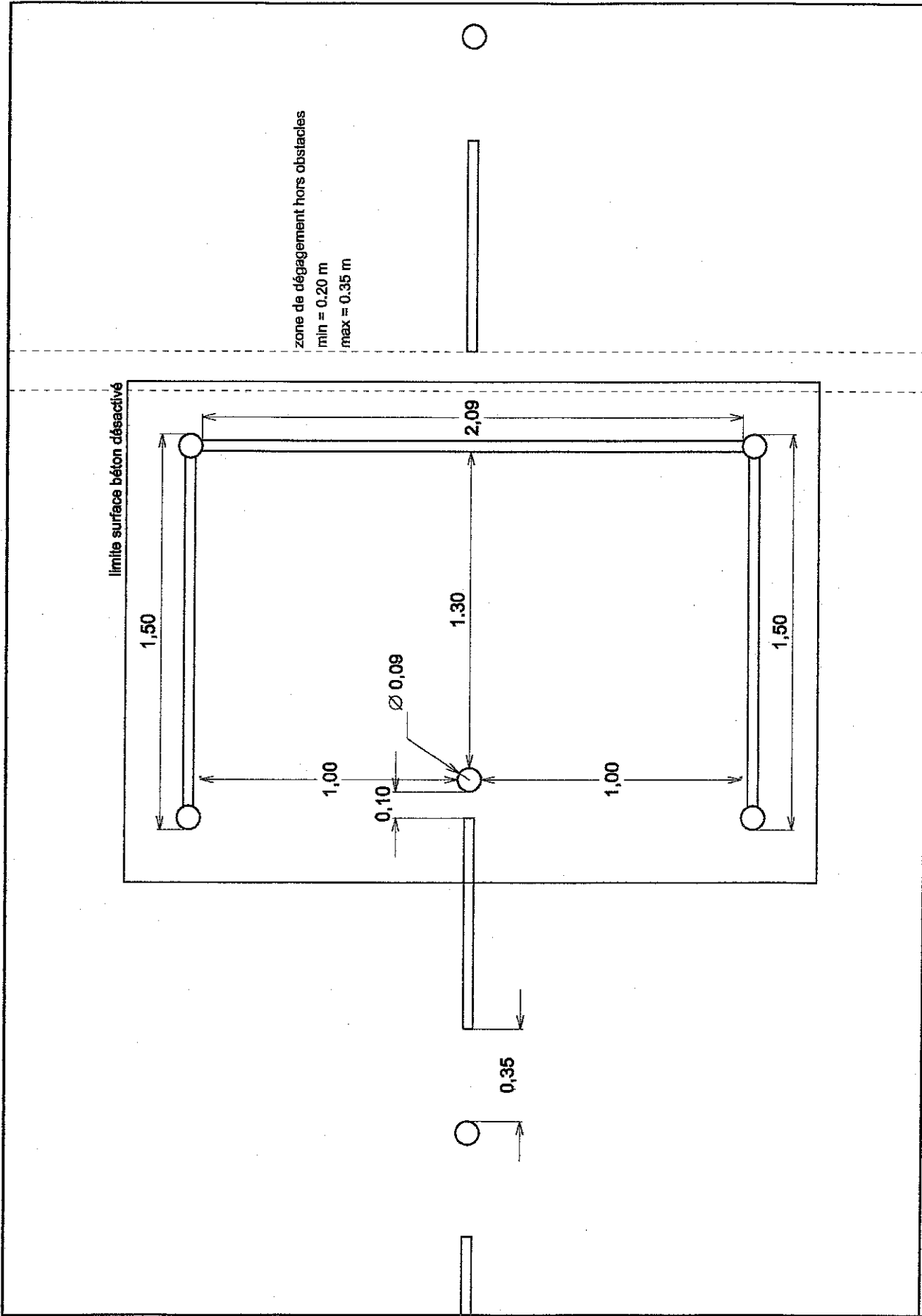
Maire d'Ornaye :
Ville de Grenoble
Service Maitrise d'oeuvre
L'Alpin - 60, rue des Alpes
B.P. 1008 - 38021 Grenoble Cedex 01

PROJET

QUARTIER LA VILLENEUVE
Projet de fermeture aux deux roues motorisés

PLAN DE SITUATION

Date	Modification	N°	Intitulé de l'acte
		10	Modification de l'acte n° 000001
		11	Modification de l'acte n° 000002
		12	Modification de l'acte n° 000003
		13	Modification de l'acte n° 000004
		14	Modification de l'acte n° 000005
		15	Modification de l'acte n° 000006
		16	Modification de l'acte n° 000007
		17	Modification de l'acte n° 000008
		18	Modification de l'acte n° 000009
		19	Modification de l'acte n° 000010
		20	Modification de l'acte n° 000011
		21	Modification de l'acte n° 000012
		22	Modification de l'acte n° 000013
		23	Modification de l'acte n° 000014
		24	Modification de l'acte n° 000015
		25	Modification de l'acte n° 000016
		26	Modification de l'acte n° 000017
		27	Modification de l'acte n° 000018
		28	Modification de l'acte n° 000019
		29	Modification de l'acte n° 000020
		30	Modification de l'acte n° 000021
		31	Modification de l'acte n° 000022
		32	Modification de l'acte n° 000023
		33	Modification de l'acte n° 000024
		34	Modification de l'acte n° 000025
		35	Modification de l'acte n° 000026
		36	Modification de l'acte n° 000027
		37	Modification de l'acte n° 000028
		38	Modification de l'acte n° 000029
		39	Modification de l'acte n° 000030
		40	Modification de l'acte n° 000031
		41	Modification de l'acte n° 000032
		42	Modification de l'acte n° 000033
		43	Modification de l'acte n° 000034
		44	Modification de l'acte n° 000035
		45	Modification de l'acte n° 000036
		46	Modification de l'acte n° 000037
		47	Modification de l'acte n° 000038
		48	Modification de l'acte n° 000039
		49	Modification de l'acte n° 000040
		50	Modification de l'acte n° 000041
		51	Modification de l'acte n° 000042
		52	Modification de l'acte n° 000043
		53	Modification de l'acte n° 000044
		54	Modification de l'acte n° 000045
		55	Modification de l'acte n° 000046
		56	Modification de l'acte n° 000047
		57	Modification de l'acte n° 000048
		58	Modification de l'acte n° 000049
		59	Modification de l'acte n° 000050
		60	Modification de l'acte n° 000051
		61	Modification de l'acte n° 000052
		62	Modification de l'acte n° 000053
		63	Modification de l'acte n° 000054
		64	Modification de l'acte n° 000055
		65	Modification de l'acte n° 000056
		66	Modification de l'acte n° 000057
		67	Modification de l'acte n° 000058
		68	Modification de l'acte n° 000059
		69	Modification de l'acte n° 000060
		70	Modification de l'acte n° 000061
		71	Modification de l'acte n° 000062
		72	Modification de l'acte n° 000063
		73	Modification de l'acte n° 000064
		74	Modification de l'acte n° 000065
		75	Modification de l'acte n° 000066
		76	Modification de l'acte n° 000067
		77	Modification de l'acte n° 000068
		78	Modification de l'acte n° 000069
		79	Modification de l'acte n° 000070
		80	Modification de l'acte n° 000071
		81	Modification de l'acte n° 000072
		82	Modification de l'acte n° 000073
		83	Modification de l'acte n° 000074
		84	Modification de l'acte n° 000075
		85	Modification de l'acte n° 000076
		86	Modification de l'acte n° 000077
		87	Modification de l'acte n° 000078
		88	Modification de l'acte n° 000079
		89	Modification de l'acte n° 000080
		90	Modification de l'acte n° 000081
		91	Modification de l'acte n° 000082
		92	Modification de l'acte n° 000083
		93	Modification de l'acte n° 000084
		94	Modification de l'acte n° 000085
		95	Modification de l'acte n° 000086
		96	Modification de l'acte n° 000087
		97	Modification de l'acte n° 000088
		98	Modification de l'acte n° 000089
		99	Modification de l'acte n° 000090
		100	Modification de l'acte n° 000091
		101	Modification de l'acte n° 000092
		102	Modification de l'acte n° 000093
		103	Modification de l'acte n° 000094
		104	Modification de l'acte n° 000095
		105	Modification de l'acte n° 000096
		106	Modification de l'acte n° 000097
		107	Modification de l'acte n° 000098
		108	Modification de l'acte n° 000099
		109	Modification de l'acte n° 000100



Format : Echelle : Date :
A4 1/20 02/10/09

Schéma de principe de mobilier anti deux roues

Service Maîtrise d'Oeuvre





Service Maîtrise d'Oeuvre

Schéma de principe de mobilier anti deux roues barrière type "prototype" de 1.5m vue de face

Format :
A4

Echelle :
1/20

Date :
02/10/09

